



## Monteurs du Siège: la brutalité n'est pas une bonne réponse

"Désormais tous les monteurs seront logés à la même enseigne" déclare la direction, mais à quel prix ?

Quoi de plus naturel et équitable en apparence que de traiter tout le monde de la même manière ?

Derrière cette vitrine prometteuse se cache une réalité moins reluisante: la direction envisage de supprimer les 22 jours de RTT dont bénéficient encore les monteurs de France 3 en les faisant passer de 39 heures hebdomadaires à 35 heures mais en conservant le même nombre de jours de travail (donc en étirant les coupures repas).

Bénéfice pour la Direction ? 22 jours gagnés sur le dos des monteurs.

Amélioration pour les salariés ? 22 jours de perdus au bénéfice d'une gestion inhumaine.

Sous prétexte d'une harmonisation de statut au plus bas disant entre les différentes entités de France télévisions, on désorganise la vie des salariés, celle des services, et on contribue à la montée des risques pour la santé des salariés...

Pourtant, l'activité n'a pas changé depuis l'application de l'accord collectif: même fréquence de diffusion (les journaux ne changent pas d'horaire), mêmes échéances quotidiennes (même nombre d'éditions).

Qu'on se le dise! L'accord du 28 mai 2013 n'a jamais eu pour vocation de modifier les organisations de travail en vigueur!

Mais le dogmatisme d'une frange de plus en plus influente de la direction (celle des moyens de l'information) veut détruire tout ce qui faisait, fait encore et fera toujours après son départ, le consensus social dans notre entreprise de service public.

Rendre le meilleur service au public ne peut se faire qu'avec un personnel fier de travailler pour un projet digne et dans une harmonie sociale que ne saurait produire le "meilleur tableau Excel de la meilleure gestion technocratique et déshumanisée".

La CGT soutient le mouvement des monteurs en cours au Siège et appelle la direction à rouvrir sans tarder de réelles négociations sur leurs justes revendications.

Paris, le 19 novembre 2014

CGT France Télévisions Siège

7 esplanade Henri de France de France ♦ Pièce A 210 ♦ 75907 Paris Cedex 15

Tél. 01.56.22.47.02/47.04 ♦ Fax. 01.56.22.51.76 ♦ [www.snrt-cgt-ftv.org](http://www.snrt-cgt-ftv.org) ♦ [www.snj.cgt.fr](http://www.snj.cgt.fr)